



Bonjour à toutes et à tous, veuillez trouver ci-après la

**Convocation à l'Assemblée Générale annuelle (AG) et l'Assemblée Générale Elective (AGE) de PAN**

Celle-ci se tiendra sous réserve de faisabilité le :

**Le vendredi 04 décembre 2020 à 18H00**

**Salle Laure Ecard**

**50 Boulevard Saint-Roch, 06300 Nice**

Très chères et chers membres,

En cette période de crise sanitaire et d'incertitude, nous avons toutefois tenu à maintenir notre AG annuelle qui de plus est Elective (renouvellement du CODIR) avant la fin de l'année. Le CODIR a pris les dispositions nécessaires pour que son déroulement se fasse dans le respect des mesures de protection sanitaire de tous. Les aléas du calendrier et la disponibilité des salles nous ont conduit à la date du vendredi 04 décembre.

Dans le cas où elle ne pourrait avoir lieu pour cause de raisons sanitaires COVID (prolongation du confinement, heures de couvre-feu trop restrictive, ...), l'Assemblée Générale Elective sera reportée à une date ultérieure.

Votre participation est importante car c'est une partie déterminante de la vie du club qui se décide à ce moment privilégié de rencontre entre nous.

Afin de limiter le temps de présence et le nombre de participants, plus que jamais nous vous invitons à utiliser un maximum les délégations de pouvoirs (5 par membres présents et votants) et de respecter d'une part les protocoles de sécurité sanitaires (port du masque, distance de sécurité, stylo personnel) et l'organisation qui sera mise en place.

Vous avez reçu il y a maintenant quelques semaines un courrier vous rappelant les modalités de vote ainsi que l'appel à candidature pour les élections du CODIR. Si vous désirez vous présenter aux élections du CODIR (14 places à pourvoir), merci de faire parvenir votre candidature au plus tard le 20 novembre 2020 par mail ([plongeeaignautique@gmail.com](mailto:plongeeaignautique@gmail.com)) ou par courrier la date de réception faisant foi, après il sera trop tard.

A conditions particulières, AG particulière, une organisation spécifique sera mise en place pour faciliter le déroulement de notre Assemblée.

vous serez invités dès votre arrivée lors de l'émargement de la feuille de présence et de présentation des pouvoirs en votre possession à voter pour les membres du CODIR. Cette organisation permettra d'effectuer le comptage des voix pendant le déroulement de l'AG et les résultats seront communiqués dès la fin de l'Assemblée, ce qui laissera le temps au nouveau CODIR d'élire son bureau et de le présenter.

Afin de ne pas perdre de temps, vous recevez quelques jours avant l'AG les documents qui seront présentés afin de ne pas les découvrir en séance.

**Association Loi 1901 déclarée le 05 janvier 1998-Déclaration préfecture W062003423**

**Déclaration DDCS N° 98.12-06**

**Agrément DDCS 06-S-10-12-D -Club FFESSM n°33060400 -Siret : 41853204000015**

**Tel fixe : 04 93 89 23 33 - Mobile : 06 75 79 13 12**

**mail: [plongeeaignautique@gmail.com](mailto:plongeeaignautique@gmail.com) - site : [www.plongeeaignautique.fr](http://www.plongeeaignautique.fr)**

**50 Bd Franck Pilate 06300 NICE**

### **Ordre du jour AGE :**

1. Proposition d'un Président de séance.
2. Election des membres du CODIR 2021-2024.
3. Réunion du nouveau comité directeur pour proposer le bureau à L'AGE.
4. Élection du président à la majorité absolue.
5. Clôture AGE.

### **Ordre du jour AG 2019-2020 :**

6. Proposition d'un Président de séance.
7. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale 2018 2019 du 25/01/2020 (voir pièce jointe).
8. Rapport moral présenté par le Président.
9. Rapport d'activité présenté par le Secrétaire.
10. Rapport financier 2019 2020 présenté par la Trésorière :
  - a. Approbation des comptes du 1 octobre 2019 au 30 septembre 2020.
  - b. Quitus des comptes 2019 -2020.
  - c. Budget prévisionnel 2020-2021.
11. Autorisation pour le Président et la Trésorière (2021-2024) de déposer des demandes des subventions et de prêts.
12. Questions diverses suivant l'article 9 par courrier avant le 20 novembre 2020
13. Résultat des élections et présentation du nouveau bureau.
14. Clôture de l'AG.

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, merci de donner votre pouvoir à quelqu'un de votre choix, également membre actif de PAN (voir le pouvoir à renseigner ci-dessous).

André Rauch  
Président PAN

**ATTENTION** : si le quorum n'était pas réuni au moment de cette Assemblée Générale Annuelle, une Assemblée Générale Extraordinaire (Article 9 des statuts), se tiendra au même endroit le 04 décembre.